

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00194

Numéro SIREN : 538 084 823

Nom ou dénomination : 2COS

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2021 sous le numéro de dépôt 3347



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société:		Adresse du siège social:	
Société SCOS SARL		94 Avenue d'Auvergne	
SIRET	5 3 8 0 8 4 8 2 3 0 0 0 2 9	13600 LA CIOTAT	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	34 555	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies <input type="checkbox"/>	

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SCOS SARL 94 Avenue d'Auvergne 13600 LA CIOTAT Tél: 04.42.32.94.37			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 15/06/2020
			Lieu: la ciotat
			Qualité et nom du signataire: GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature: SANTOS CATHERINE

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	26 885	payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	26 885
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	
							26 885

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
				5	6	7	8
1 Mme SONZOGNI CATHERINE CO-gérante 662 Route de Les Estivales 83110 SANARY SUR MER		735	2019	54 728			
S&G CONSEIL CO-gérante 76 TRA NOTRE-DAME DE LA RES N-D DE LA GARDE BAT X11 13600 LA CIGTAT		679	2019	44 969			
M SANTOS XAVIER FERNAND 662 Route de la Gare Les Estivales- bat.3 83110 SANARY SUR MER		1	2019				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	60 822	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise		Société 2COS SARL				Neant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		94 Avenue d'Auvergne 13600 LA CIOTAT						
Numéro SIRET *		5 3 8 0 8 4 8 2 3 0 0 0 2 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 9		3 1 1 2 2 0 1 8		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	104 239	012		104 239	104 239	
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	3 400	016	3 169	231	703	
	Immobilisations corporelles *	028	53 484	030	43 415	10 070	17 160	
	Immobilisations financières * (1)	040	4 800	042		4 800	7 140	
Total I (5)		044	165 924	048	46 584	119 340	129 243	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *							
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	068	120 720	070	13 572	107 148	67 853	
	Clients et comptes rattachés*							
	Autres * (3)	072	81 651	074		81 651	49 713	
	Valeurs mobilières de placement	080	14 211	082		14 211	14 176	
	Disponibilités	084	107 952	086		107 952	78 041	
	Charges constatées d'avance *	092	763	094		763	5 018	
Total II		096	325 297	098	13 572	311 726	214 800	
Total général (I+II)		110	491 221	112	60 155	431 066	344 043	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			113 810		113 810	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			1 000		1 000	
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			90 637		90 389	
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136			29 372		27 133	
	Provisions réglementées	140						
	Total I		142			234 819		232 332
	Provisions pour risques et charges		Total II					
		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			1 208		1 432	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			15 307		11 338	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N-1...)	169	11 789		179 731		98 941	
	Produits constatés d'avance	174						
Total III		176			196 246		111 711	
Total général (I + II + III)		180			431 066		344 043	
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 350	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		2 129	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article R62 Section A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Société 2COS SARL		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Neant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 1 9		13 1 1 2 2 0 1 8						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210							
	Production vendue	biens			215		214							
		services *			217		218	433 906		315 735				
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *						224							
	Subventions d'exploitation reçues						226	1 000		1 042				
	Autres produits						230	538		259				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	435 444		317 037				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234						
		Variation de stock (marchandises) *						236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238								
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240								
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	104 937		86 075					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	869			244	10 262		6 974					
Rémunérations du personnel *						250	196 700		128 710					
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	69 675		53 219					
Dotations aux amortissements *						254	8 913		6 940					
Dotations aux provisions						256	7 962		3 479					
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259											
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				262	2 351		506				
Total des charges d'exploitation (II)						264	400 799		285 904					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	34 645		31 132					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280	35		66				
	Produits exceptionnels (IV)						290	2 129						
	Charges financières (V)						294	(86)		278				
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347										
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348				300	2 340		17			
	Impôts sur les bénéfices *						306	5 183		3 770				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	29 372		27 133					
B - RÉSULTAT FISCAL						312	29 372	314						
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2														
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318							
	Provisions non déductibles *						322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)						324	5 183						
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-clés d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248								
		Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999							
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997							
	Entreprise nouvelles (41 septies)	986	Zone franche urbaine (41 octies et octies A)	987	Zones d'investissement favorisant la déviance (44 septies)	127		Zones de revitalisation rurales (42 quinquies)	138		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 bis octies)	991		Pôles de compétitivité hors CVC 3 (art. 44 bis octies)	990					
	Procs dont ZFA NG (41 quater octies)	345	Investissements outre-mer	344	Cédence due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser (44 bis)	992		350			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D						993		Zone de développement prioritaire (44 septies)	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	34 555		354					
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2														
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370	34 555		372					
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2														

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

LegalCompt

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 2COS SARL

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	104 239	402		404		406	104 239		104 239		104 239
	Autres	410	3 400	412		414		416	3 400		3 400		3 400
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430	38 207	432		434		436	38 207		38 207		38 207
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450	8 385	452		454		456	8 385		8 385		8 385
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	5 542	472	1 350	474		476	6 892		6 892		6 892
Immobilisations financières		480	7 140	482		484	2 340	486	4 800		4 800		4 800
TOTAL		490	166 914	492	1 350	494	2 340	496	165 924		165 924		165 924
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	2 697	502	472	504		506	3 169				
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	29 378	522	4 245	524		526	33 623				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 230	542	2 674	544		546	4 904				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	3 366	562	1 522	564		566	4 888				
TOTAL		570	37 671	572	8 913	574		576	46 584				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	CAUTION LOYER - AP												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1	2 340		2 340	2 129	(211)								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	2 340	580	582	2 340	584	2 129	586	(211)	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)										591			
TOTAL								596	(211)	585		597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septième
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 2COS SARL

Néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	5 610	652	7 962	654		656	13 572		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680	5 610	682	7 962	684		686	13 572		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		2 660
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325		2 660
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380		26 383
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		26 383
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		85 100
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		17 085
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepi/Geag

Désignation de l'entreprise : Société 2COS SARL		Neant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	4
dont apprentis		657	1
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	433 906
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	433 906
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	1 000
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	53€
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	1 538
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	6 314
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	49 423
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	2 351
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	58 088
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 377 356
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	377 356
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	z
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	433 906
Effectifs au sens de la CVAE *		023	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2019
Date de cessation		186	31/12/2019

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 126.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NE (E-SD) § Cotisation financière des entreprises - qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 1 9] N° SIRET [5 3 8 0 6 4 8 2 3 0 0 0 2 9]
 DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [Société 2COS SARL]
 ADRESSE (voie) [94 Avenue d'Auvergne]
 CODE POSTAL [13600] VILLE [LA CIOTAT]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	679
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	736

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination [S&G CONSEIL]
 N° SIREN (si société établie en France) [814562872] % de détention [47.99] Nb de parts ou actions [679]
 Adresse : N° [76] Voie [TRA NOTRE-DAME DE LA GARDE]
 Code postal [13600] Commune [LA CIOTAT] Pays [France]

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [Mme] Nom patronymique [SONZOGNI] Prénom(s) [CATHERINE]
 Nom marital [SANTOS] % de détention [51.94] Nb de parts ou actions [735]
 Naissance : Date [300666] N° Département [34] Commune [LODEVE] Pays [FR]
 Adresse : N° [662] Voie [Route de la Gare]
 Code postal [83110] Commune [SANARY SUR MER] Pays [France]

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Société 2COS SARL

SARL au capital de 14150 €

RCS de MARSEILLE N° 2012B00194

SIRET 53808482300029

Siège social : 94 Avenue d'Auvergne
13600 LA CIOTAT

<p style="text-align: center;">EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2020 AFFECTATION DU RESULTAT DES COMPTES CLOS AU 31/12/2019</p>
--

L'an deux mille quatorze, et le trente juin à 17 heures, les associés de la société Société « 2COS SARL » SARL au capital de 14150 E euros dont le siège social se trouve à 13600 LA CIOTAT 13600, 94 Avenue d'Auvergne, sont réunis au siège en assemblée générale sur convocation verbale de la gérance.

Madame CATHERINE SANTOS préside la séance en qualité de GERANT associée.

Le Président constate que sont présents :

- Madame CATHERINE SANTOS, **Propriétaire de 735** parts sociales
- S&G CONSEIL, **Propriétaire de 679** parts sociales

Monsieur XAVIER FERNAND SANTOS, **Propriétaire de 1** part sociale est absent.

99.93% des parts sont représentées.

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée, régulièrement constituée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2019**;
- quitus à la gérance ;
- affectation du résultat ;
- conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce ;
- rémunération de la gérance ;
- pouvoirs à donner.

Lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte.

Chacun s'étant exprimé, les résolutions sont successivement mises aux voix.

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée dans le rapport de la présidence.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable s'élevant à la somme de 29 372.25 € aux postes

- à la réserve légale	:	415 Euros
- aux autres réserves	:	2 072 Euros
- en dividendes	:	26 885 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

SE CS

- Capital social	:	14 150 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	99 660 Euros
- Réserve légale	:	1 415 Euros
- Autres réserves	:	92 709 Euros
- Report à nouveau	:	Euros
Situation nette	:	207 934 Euros

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés décident de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous.

Années	Bénéfice distribué	Net perçu associé pers. morale	PFU-flat tax		NET PERCU Associés pers. Physique
			IR	CSG-CRDS	
31/12/2017	0		-	0	0
31/12/2018	26885	12901	1790 €	1167 €	11027 €
31/12/2019	26885	12901	1790 €	1027 €	11167 €

• Les associés sont informés que :

- A compter du 01/01/2018, les dividendes font l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU – Article 200A, 1-A-1° du CGI) de 30% retenu à la source par la société et composé de :
 - 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu, taux au 01/01/2018
 - 17,20% au titre des prélèvements sociaux, taux au 01/01/2018

Les personnes physiques peuvent opter globalement pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu sur option.

- L'article 11 de la loi de financement de la sécurité sociale 2013 a imposé au 01/01/2013 que les actionnaires ayant la qualité de travailleurs indépendants non agricoles exerçant leur activité dans une société soumise à l'impôt sur les sociétés, leur conjoint ou leur partenaire de Pacs ou leurs enfants mineurs doivent inclure dans la base de leurs cotisations sociales la part des dividendes excédant 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant.

Au cas particulier, les associés personnes physiques ont la qualité de travailleur indépendant et les dividendes bruts seront donc inclus pour partie dans la base de cotisations pour la fraction assujettie.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à 100 % voix.

.../...

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à 100 % voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.


